



Bilan Social 2023 à la CEPAC

Les élus ont émis un avis défavorable

Après de nombreuses années de réduction des effectifs, les ETP repartent à la hausse grâce à l'augmentation des embauches (267) supérieurs aux départs élevés mais stables (201). Les démissions restent le motif principal des départs ; après 5 ans, seule la moitié des salariés recrutés en 2018 sont toujours dans l'effectif.

Le taux d'absentéisme au sein de la CEPAC se réduit sensiblement, mais reste particulièrement élevé et concerne à 67% la maladie et les accidents du travail. Bien que l'absentéisme soit en régression, il reste une source d'importantes perturbations organisationnelles faisant reporter la charge de travail sur les salariés présents.

La stabilisation des équipes et la fidélisation des recrues sont un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions de travail des salariés et l'intégration des nouveaux entrants ; il convient d'approfondir les mesures d'accueil déjà en place.

Les pyramides d'âge et d'ancienneté révèlent la nécessité d'une gestion proactive des fins de carrière. Il est crucial d'assurer le remplacement efficace des salariés possédant des savoirs et des compétences spécifiques ainsi que leur accompagnement en fin de carrière. La gestion de nos séniors n'est pas à la hauteur d'une entreprise prônant des valeurs sociales et humanistes.

Les mesures salariales prises en 2023 ont soutenu plus sensiblement les salaires les plus faibles avec une progression de 6,9%. Un salaire moyen théorique qui augmente de 6% en moyenne s'établissant à 45k€ brut. Une moyenne « tirée » à la hausse par les plus hauts revenus. Le salaire médian est quant à lui de 42,5 k€. Malgré les mesures pour réduire les inégalités H/F, le salaire des femmes reste toujours inférieur aux hommes.

L'investissement de la CEPAC auprès de ses salariés constitue de notre point de vue la priorité, bien au-delà d'un bon coefficient d'exploitation. L'amélioration des conditions de travail, des effectifs et de leurs compétences, la réorganisation de la politique salariale constitue des enjeux majeurs. Nous ne retrouvons pas dans ce bilan social de la CEPAC les moyens de ses ambitions qu'elle doit mettre en œuvre vu ses excellents résultats financiers.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,30€	9,60€
B	102 €	34,00€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	39,10€	12,00€
E	132 €	42,16€	13,20€
F	150 €	44,88€	15,00€
G	168 €	51,00€	16,80€
H	186 €	57,80€	18,60€
I	204 €	63,92€	20,40€
J	222 €	71,40€	22,20€
K	240 €	74,80€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

